



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## DÉCISION

**Territoire de « LOT AMONT47 » : Convention d'occupation du domaine public  
avec le Syndicat Mixte LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE pour l'hébergement  
d'une passerelle de Télé-Relevé  
sur les châteaux d'eau de « Turrel » et de « L'Eglise »  
Commune de TOURNON-D'AGENAIS.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-15 concernant le fonctionnement des Syndicats Mixtes Fermés et L5211-10 relatif aux délégations de pouvoir du comité,

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 novembre 2021. »

**VU** les délibérations n°26\_030\_C en date du 21/05/2026 installant le Comité Syndical avec l'élection du Président, des Vice-présidents et des Membres du Bureau,

**VU** la délibération n°26\_039\_C du Comité syndical déléguant les formalités relatives aux affaires foncières à la Présidente et aux vice-présidents sur leur territoire,

**VU** l'arrêté n°26-057-A de la Présidente en date du 21 Mai 2026 portant délégation à **Madame Marie COSTES**, Vice-Présidente territoriale, pour toutes fonctions relatives aux affaires foncières du territoire « LOT AMONT47 ».

**CONSIDERANT** le projet d'expérimentation engagé par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique visant à la mise en œuvre d'un réseau public de communication et conduisant au déploiement d'un démonstrateur à l'échelle départementale,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Syndicat EAU47 de participer à cette expérimentation et ainsi permettre le déploiement « test » de la télérelève sur des zones identifiées du territoire,

**CONSIDERANT** la convention de partenariat signée le 13 avril 2026 entre Lot et Garonne Numérique et EAU47 pour la mise en place d'un démonstrateur d'infrastructure test IOT « Internet Of Things » sur différents sites identifiés d'EAU47,

**La Vice-Présidente,**

**AUTORISE** l'installation d'un démonstrateur d'infrastructure en test composé d'antennes, de capteurs et d'un système d'exploitation nécessaires à la mise en place de la télérelève sur les châteaux d'eau de « Tourrel » et de « l'Eglise » à TOURNON-D'AGENAIS.,

**DECIDE** de signer une convention d'occupation des châteaux d'eau de « Tourrel » et de « l'Eglise » à TOURNON-D'AGENAIS pour faciliter l'accès aux ouvrages et aux sites techniques, pour les besoins des visites, études, installations, opérations de maintenance et contrôles nécessaires à l'expérimentation,

**PRECISE** que cette autorisation par voie de convention est consentie à titre gratuit pour la durée de l'expérimentation soit au plus tard jusqu'au 30 janvier 2027,

**Dit** qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen le **17/06/2026**, en deux exemplaires,  
Pour extrait conforme au registre  
La Vice-Présidente territoriale,

**Madame Marie COSTES**